

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
2 mai 2019
n° 16 / 7817^e
pages 881 à 936

CHRONIQUE / Navigation maritime

Les navires sans équipage
Sur les rapports entre les inventions techniques
et les concepts juridiques

> Gaël Piette

899

ÉDITORIAL

881 Splendeurs et misères des propriétés publiques, *Fanny Tarlet*

ACTUALITÉS

- 884 Prix abusivement bas et relations commerciales : publication de deux ordonnances
- 886 Interdiction de gérer (sanctions) : motivation au regard des fautes commises
- 890 Expropriation (absence de droit de rétrocession) : atteinte au droit au respect des biens
- 892 Restauration de Notre-Dame de Paris : présentation d'un projet de loi
- 892 Coopération agricole : publication d'une ordonnance
- 894 Comité social et économique (élection) : fixation du périmètre par l'employeur

POINT DE VUE

897 L'œuvre d'art, le droit et l'humanité, *Xavier Labbée*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 904 **Chronique** : Le juge aux affaires familiales et la « radicalisation » religieuse, *Younes Bernand*
- 910 **Panorama** : Droit des couples, *Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau*
- 922 **Notes** : Préjudice d'anxiété des travailleurs de l'amiante : l'extension de la réparation à tous les salariés, *note sous Cass., ass. plén., 5 avr. 2019, Patrice Jourdain*
- 927 Le droit de rétention, nouvelle reine des garanties immobilières en liquidation judiciaire, *note sous Com. 30 janv. 2019, Augustin Aynès*
- 931 Incidence de la violation du code de déontologie des professionnels de l'ostéopathie sur l'objet du contrat, *note sous Civ. 1^{re}, 6 févr. 2019, Bérangère Maisonnat*

ENTRETIEN

936 Pierre Sirinelli - Directive sur le droit d'auteur :
les auteurs ont des droits sur internet

DALLOZ



Version numérique incluse*



321916



9 782993 219164

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DEROUCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)
Maëlle HARSCOUE DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)
Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)
Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL
Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable
Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable
Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)
Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3
53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mai 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Prot.: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Fanny Tarlet

881

Splendeurs et misères
des propriétés publiques

ACTUALITÉS

884

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Prix abusivement bas et relations commerciales : publication de deux ordonnances

Consommation

Prescription biennale (frais d'avoué) : action en fixation contre un consommateur, Civ. 2^e, 18 avr. 2019

Contrat d'affaires

Navire (certification) : pas d'immunité juridictionnelle de l'État du pavillon, Civ. 1^{er}, 17 avr. 2019

Entreprise en difficulté

Arrêt des procédures d'exécution : caducité des procédures de distribution, Com. 17 avr. 2019

Déclaration des créances : créance de restitution contre le syndic de copropriété, Com. 17 avr. 2019

Déclaration des créances (avertissement personnel) : portée des mentions du livre foncier, Com. 17 avr. 2019

Interdiction de gérer (sanctions) : motivation au regard des fautes commises, Com. 17 avr. 2019

887

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance de dommages (immeuble bâti) : affectation de l'indemnité à la remise en l'état, Civ. 2^e, 18 avr. 2019

Contrat d'assurance (prescription) : preuve de l'information du délai par l'assureur, Civ. 2^e, 18 avr. 2019

Assurance vie (faculté du rachat) : exercice avant liquidation des droits à la retraite, Civ. 2^e, 18 avr. 2019

Accident de la circulation (moto) : implication d'un tracteur empiétant sur la voie, Civ. 2^e, 18 avr. 2019

Famille-Personne-Succession

Succession (droits de succession) : représentant d'un héritier exhérédé, Civ. 1^{er}, 17 avr. 2019

889

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Urbanisme (requête introductive d'instance) : inconstitutionnalité du régime, Cons. const., 19 avr. 2019

Contrat d'entreprise (réception) : circonstances valant présomption de réception tacite, Civ. 3^e, 18 avr. 2019

Contrat d'entreprise (marché à forfait) : sort des travaux supplémentaires, Civ. 3^e, 18 avr. 2019

Promesse synallagmatique de vente : constatation par acte authentique, Civ. 3^e, 18 avr. 2019

Expropriation

Indemnisation (absence de droit de rétrocession) : atteinte au droit au respect des biens, Civ. 3^e, 18 avr. 2019

890

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Prise illégale d'intérêts (cumul d'infractions) : fondement sur des faits dissociables, Crim. 17 avr. 2019

Crime contre l'humanité (peuple martiniquais) : action en responsabilité contre l'État, Civ. 1^{er}, 17 avr. 2019

Procédure pénale

Saisie (comptes bancaires) : autorisation du procureur de la République, Crim. 17 avr. 2019

Cour d'assises (procès équitable) : interrogatoire en appel de l'accusé, Crim. 17 avr. 2019

Perquisition (contrôle par le juge) : non-renvoi d'une QPC, Crim. 9 avr. 2019

892

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Restauration de Notre-Dame de Paris : présentation d'un projet de loi

Coopération agricole : publication d'une ordonnance

Environnement

Chasse (dégâts du gibier) : prescription de l'action en réparation, Civ. 2^e, 18 avr. 2019

893

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Lieu de travail (changement) : licenciement pour motif économique, Soc. 17 avr. 2019

Travailleur étranger (sans titre de séjour) : pas de transfert du contrat de travail, Soc. 17 avr. 2019

Comité social et économique (élection) : fixation du périmètre par l'employeur, Soc. 17 avr. 2019

Comité européen de groupe : portée d'un changement d'affiliation syndicale, Soc. 17 avr. 2019

Mise à la retraite (âge) : sort d'un salarié engagé à l'âge de la retraite, Soc. 17 avr. 2019

895

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Rectification d'erreur matérielle (procédure) : règles de représentation des parties, Civ. 2^e, 11 avr. 2019

Compétence européenne (transport aérien) : demande d'indemnisation pour vol retardé, CJUE 11 avr. 2019



POINT DE VUE

897

L'œuvre d'art, le droit et l'humanité
par Xavier Labbé



ÉTUDES ET COMMENTAIRES.

CHRONIQUES

899

Les navires sans équipage (sur les rapports entre les inventions techniques et les concepts juridiques)
par Gaël Piette

904

Le juge aux affaires familiales et la « radicalisation » religieuse
par Younes Bernard

PANORAMA

910

Droit des couples
mars 2018 - mars 2019
par Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau

NOTES

922

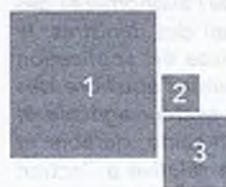
Préjudice d'anxiété des travailleurs de l'amiante : l'extension de la réparation à tous les salariés,
note sous Cass., ass. plén., 5 avr. 2019
par Patrice Jourdain

927

Le droit de rétention, nouvelle reine des garanties immobilières en liquidation judiciaire,
note sous Com. 30 janv. 2019
par Augustin Aynès

931

Incidence de la violation du code de déontologie des professionnels de l'ostéopathie sur l'objet du contrat,
note sous Civ. 1^{re}, 6 févr. 2019
par Bérangère Maisonnat



ENTRETIEN

936

Pierre Sirinelli - Directive sur le droit d'auteur : les auteurs ont des droits sur internet

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr